

## ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

### Concession n° 2/23/129

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par M. GANAN François domiciliée, à LAFFREY (Isère), 44 route de Napoléon et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°2/23/129.

Il est accordé une concession trentenaire au nom de Mme DULUC Maria à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de trente ans prenant effet le 26 août 2022 et expirant le 26 août 2052.

La concession est accordée moyennant la somme de deux cents Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 14 octobre 2024

Le Maire

